

# L'AP

# snetaa EIL

N° 474 - JANVIER 2006

1,30 € - mensuel

*Premier syndicat*



*de l'enseignement  
professionnel!*

74, rue de la Fédération - 75739 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69

Internet : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)

# HOMMAGE A JEAN PACCOU



C'est avec une infinie tristesse que nous vous faisons part de la disparition de notre ami et camarade, Jean PACCOU survenue dimanche 30 octobre. Il nous a quittés après avoir douloureusement lutté avec le plus grand courage contre la maladie qui l'a emporté de manière foudroyante.

Une délégation du Secrétariat National du SNETAA, conduite par le Secrétaire Général, Christian LAGE, avec Bernard MATUSIAK, Christian GUERIN et

le Secrétaire Général d'EIL, Yves-Henri SAULNIER, a apporté au nom de toute l'organisation un dernier hommage à la dépouille de Jean lors de ses obsèques civiles le jeudi 3 novembre.

Jean était responsable de l'académie de Lille et membre du Bureau National. C'était un militant ferme dans ses convictions et son engagement, même si sa discrétion naturelle ne semblait pas l'y prédisposer.

Nous avons pu apprécier par ailleurs son extrême gentillesse et sa grande disponibilité.

## **Hommage à Jean Paccou (3 novembre 2005) (Jacques Cretel de l'Académie de Lille)**

Proches, collègues, amis, nous sommes tous là, partagés entre l'incrédulité, le chagrin, la révolte : nous refusons d'accepter le départ de Jean.

Geneviève vous l'a dit : bon fils, bon époux, bon père, Jean était simplement bon.

Au SNETAA, Jean préservait le jardin secret de sa vie familiale, ne laissant pratiquement jamais transparaître ni ses joies, ni ses peines.

Simplement, quand le travail était fini à Lille, il ne traînait jamais et se hâtait de repartir pour Dunkerque.

Cette discrétion, naturelle chez Jean, devenait sobriété, rigueur, efficacité dans le travail. Il organisait les tâches au sein de l'équipe académique, responsabilisait chacun, le motivait... et tout se faisait sereinement et dans la bonne humeur. Parce qu'il tenait compte des différences et des particularités de chacun, Jean était respecté et aimé de tous, qu'il s'agisse des autres organisations syndicales, des services rectoraux ou des collègues du SNETAA.

Son honnêteté, sa droiture, sa fidélité à ses idées comme à ses amis, sa générosité sans faille au service de ses élèves, de ses collègues, et de l'enseignement professionnel public et laïque étaient unanimement reconnus.

JEAN,

Par ton courage dans le travail, comme dans ton combat contre la maladie avec le soutien de Geneviève et de tes proches, tu as suscité l'admiration de tous.

Nous avons été heureux de travailler avec toi comme guide.

Nous continuerons ton action exemplaire en essayant d'être dignes d'elle et de toi : toujours servir sans jamais se servir.

Au nom de toute l'équipe de Lille, je te dis merci pour ta gentillesse, pour ton courage, pour ta tolérance, pour ton humanité.

Chacun et chacune d'entre nous est fier d'avoir été ton ami.

Jacques CRETEL.



Nous perdons encore un camarade de grande valeur alors que nous restons bien peu et que les combats n'ont jamais été aussi nombreux à mener.

Le SNETAA perd aujourd'hui un de ses acteurs de premier plan. Nous le regretterons, il nous manquera et c'est pour cela que nous ne pourrons pas l'oublier.

Nous renouvelons à son épouse, Geneviève, et à toute sa famille, nos plus sincères condoléances et nous nous associons complètement à sa peine qui est aussi la nôtre.



# EDITORIAL

Christian LAGE  
Secrétaire Général



## RECREONS DE NOUVELLES SOLIDARITES POUR DE NOUVEAUX COMBATS

L'année 2005 n'est plus qu'un souvenir déjà lointain. En mon nom et en celui de l'équipe nationale, je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2006, puisse vous apporter santé, bonheur, et réussite professionnelle dans une ambiance fraternelle. Cette année 2005 s'est achevée sur les résultats des élections professionnelles. C'était un enjeu fondamental pour le SNETAA puisqu'il devait maintenir sa position prééminente dans l'enseignement professionnel. Les résultats montrent que cet objectif a été atteint malgré un très léger effritement. **Le SNETAA avec 31,75 % des voix et 4 élus à la CAPN reste bien le premier syndicat de l'enseignement professionnel et en cela, quoiqu'en disent certains, il demeure incontournable.** Je remercie d'ailleurs tous les collègues qui ont porté leurs voix sur notre organisation. Cette confiance renouvelée des personnels nous crée à nouveau l'obligation de la défense des PLP et de l'enseignement professionnel. Le SNETAA, syndicat indépendant et d'adhérents, poursuivra inlassablement avec l'aide de chacun son combat sur ses valeurs. Les feux de l'actualité fin décembre se sont portés sur un lycée professionnel. L'agression criminelle à l'égard d'une

collègue d'Arts Appliqués, poignardée par un des ses élèves, a posé à la face de tous, tout à la fois les difficultés de notre métier mais aussi les problèmes de conditions de travail. Cette agression est totalement inacceptable et notre collègue doit recevoir avant tout tous les soutiens de notre institution. Le problème de la violence posé ne doit pas simplement se résoudre par la recherche des responsabilités, voire de boucs émissaires. Il est nécessaire qu'à chaque niveau les responsables de l'institution soient à même d'exercer leurs missions qui consistent à fournir un climat de travail « normal » à tous les enseignants quels que soient leurs lieux d'exercice. D'autres Louis Blériot sont malheureusement possibles. **Nous ne devons pas accepter de nous taire mais nous devons avoir en préalable toute la protection juridique qui nous est due par notre employeur.** Aujourd'hui, aucun enseignant, même le plus chevronné, n'est à l'abri dans une classe d'un problème, d'un incident. On n'est pas forcément un mauvais enseignant parce qu'on signale un incident, on n'est pas forcément un mauvais chef d'établissement parce qu'on intervient et qu'on signale un problème. Le ministère de l'Éducation nationale ne doit donc pas attendre un nouvel incident gravissime pour apporter de véritables réponses. Celles-ci passent d'ailleurs par un meilleur encadrement dans les établissements notamment ceux qui cumulent les publics difficiles. La violence reste l'affaire de toute la communauté éducative.

Faire baisser la violence, c'est aussi apprendre la citoyenneté. C'est pourquoi par exemple, le SNETAA demande la ECJS soit dédoublée en L.P. comme elle l'est en lycée général.

Le SNETAA souhaite par ailleurs qu'une réflexion nationale soit réellement entreprise et nous demandons la réactivation du comité national contre violence. De plus, il doit exister dans toutes les académies une cellule d'écoute et de conseils déconnectée de la hiérarchie, ouverte à tous les personnels.

Les collègues ne doivent pas rester seuls confrontés à la violence. Il faut véritablement en parler en évitant de les culpabiliser. **C'est pourquoi le SNETAA a décidé d'organiser une journée nationale contre la violence le 1<sup>er</sup> février avec des collègues de toutes les académies.** Cette action débouchera sur une journée académique en mai qui visera à dresser un constat académie par académie et à élaborer un cahier de doléances pour exiger des solutions.

La lutte contre l'incivilité, la violence est un combat que nous devons mener sur la durée, sans relâche et sans faiblesse.

Cette année 2005 s'est achevée sur une nouvelle agression contre l'école. Le 21

décembre (merci du cadeau de Noël), le ministère annonçait le nombre de postes en recrutements aux concours. **Celui-ci baisse de 35 % pour l'ensemble du second degré (35,78 % pour les CAPLP, 51,49 % pour le CAPET, 28,85 % pour le CAPES). C'est donc environ un millier de postes offerts en moins aux concours pour les PLP puisque de 2870 en 2005, nous passons à 1843.** Cette mesure a été renforcée par l'annonce début janvier de la carte scolaire et de la suppression de 2083 postes pour le second degré. C'est donc une nouvelle saignée pour l'éducation nationale. C'est donc une nouvelle mise en œuvre d'une politique de dégraissage général de la fonction publique et en particulier des enseignants. Cela laisse prévoir dans la plupart des académies le cortège maintenant habituel de suppressions de capacités d'accueil, de sections, de postes. Encore une fois, les L.P. sont dans le colimateur et son surtaxés. Nous devons donc préparer la réponse à nouvelle agression.

L'année nouvelle a aussi apporté son lot de nouvelles contraintes. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le remplacement de courte durée est devenu une obligation de service pour tous les enseignants.

**Le SNETAA n'a pas varié d'un iota sur ses positions : il demande le retrait de ce décret. C'est pourquoi nous avons signé un texte commun avec le SNFOLC pour demander au ministère une audience et le retrait de ce décret.**

Le Cabinet du Ministre nous a assuré que cela se mettait parfaitement en place dans les établissements puisqu'il y avait suffisamment de volontaires. Le volontariat est la négation de tout. Effectivement, accepter d'être volontaire pour quoi que ce soit, c'est accepter que l'on déroge à son statut. C'est donc accepter que petit à petit il soit piétiné puis laminé. C'est donc accepter que le Ministre puisse penser que les enseignants sont bons pour la globalisation et l'annualisation de leur service. Est-ce réellement cela que veulent les collègues ? Ils doivent maintenant véritablement le dire.

Le SNETAA, premier syndicat de l'enseignement professionnel, poursuivra en 2006, comme en 2005, ses combats. Pour que ceux-ci permettent une conclusion heureuse, c'est ensemble, rassemblés et mobilisés, que nous pourrions le faire. Il est largement temps. L'enseignement professionnel ne peut pas attendre d'être démantelé.

« Voyageur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant » - Antonio MACHADO

### SOMMAIRE

- Hommage à Jean PACCOU	p 2
- Editorial - Sommaire	p 3
- Elections Professionnelles 2005-Résultats	p 4 - 6
- Info brèves	p 7
- Anniversaire loi 1905	p 8 - 9
- Apprentissage à 14 ans : effet d'annonce et bricolage	p 10
- Contre la violence	p 11
- Heures supplémentaires et indemnités diverses au 01/11/2005	p 12 - 13
- CPC	p 14 - 15
- Traitements et indemnités à compter du 01/11/2005	p 16

AP n° 474 - Janvier 2005

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian LAGE

N° de Commissaire Paritaire

CPPAP : 0110 S 07264 - N° ISSN : 1273-5450

Impression

Imprimerie LEFEVERE -  
2 chaussée Marcelin Berthelot 59200 TOURCOING  
Tél : 03 20 25 06 31

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2005

Les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2005 imposent une réalité bien simple : **le SNETAA reste le syndicat majoritaire de son secteur, l'enseignement professionnel.**

La baisse du taux de participation et les départs à la retraite ont cependant contribué à une légère érosion de notre score. Toutefois, avec 31,75 %, le SNETAA reste de très loin le syndicat le plus représentatif des PLP. Ces bons résultats sont dus à la cohérence de ses engagements pour la défense des PLP, des Lycées Professionnels, de l'enseignement professionnel. Ils sont la résultante de la confiance

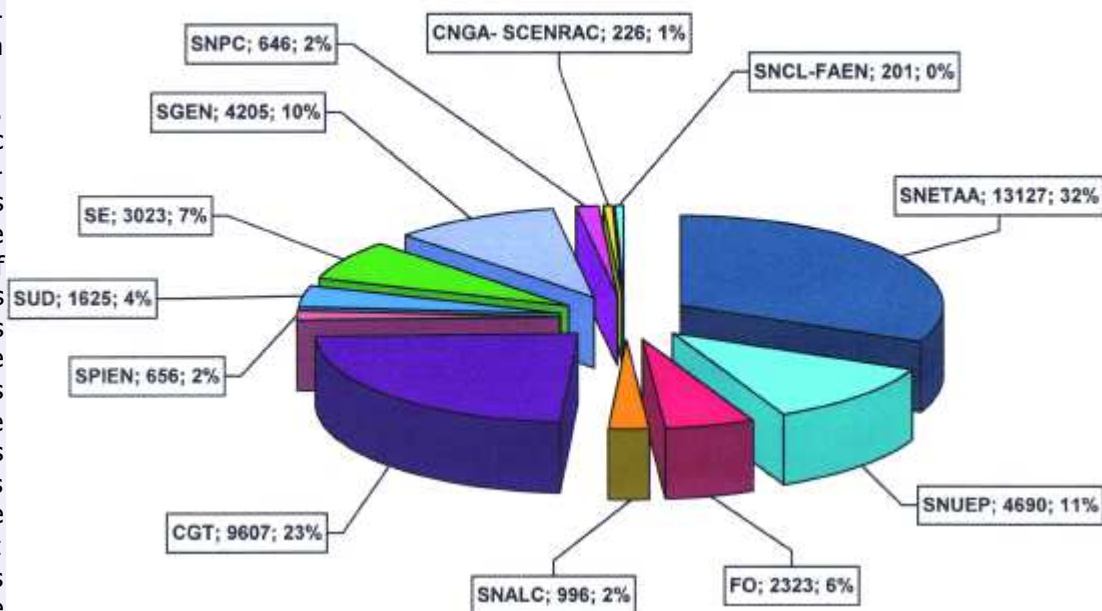
que témoignent les collègues à un syndicat qui a su allier revendication et action tout en sachant maintenir contre vents et marées son indépendance. C'est parfois ce qui lui coûte puisque le SNETAA ne perçoit aucune subvention de quelque nature que ce soit contrairement à ses principaux

concurrents.

Les élections professionnelles ont lieu tous les trois ans afin de mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les différents corps des personnels.

ont pris part au vote. C'est une diminution importante de 4,60 % du taux de participation. Les chiffres de participation traditionnellement élevés montrent une importante érosion, et c'est pour

Répartition des voix à la CAPN

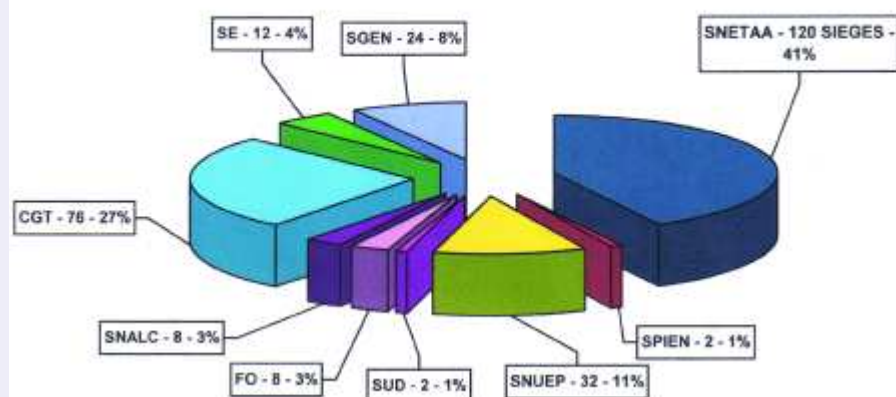


Ainsi, 434 334 enseignants appartenant à 10 corps différents du second degré étaient concernés par ce scrutin. Le taux de participation a été de 61,14 %. Il y a une baisse de 2,97 % globalement. Parmi eux, les 68 615 PLP étaient appelés à se prononcer le 6 décembre. 62,65 % soit 41 365

cela que nous devons matérialiser une première inquiétude. Certes, l'abstention défavorise le syndicat majoritaire, mais c'est surtout cette baisse qui doit nous interroger. Les collègues doivent impérativement se sentir concernés par ces élections. En effet, CAPN, et CAPA sont les « outils » entre autres de la gestion de la carrière des personnels. Leur rôle est donc fondamental. Pour que le paritarisme vive et que les syndicats représentés dans ces instances aient bien toute leur légitimité, il faut qu'un maximum de collègues enseignants votent. Nous devons tous contribuer à ce que les prochaines échéances ne matérialisent pas une nouvelle diminution (à comparer aujourd'hui avec la participation pour les salariés du privé dans le cadre des prud'hommes). Pour autant, ce chiffre traduit peut-être à la fois :

- le mécontentement de certains collègues qui se sentent «assommés» par la succession des réformes qui ont dégradé leurs conditions de travail et leur pou-

Répartition des sièges en CAPA



R : 1) en intégrant résultats NC : 9 sièges → 1 seule liste SNETAA-EIL  
2) sans résultats MAYOTTE

voir d'achat ;  
 - l'entrée dans le métier de jeunes collègues qui méconnaissent trop souvent leur cadre réglementaire et statutaire ;  
 - les départs massifs à la retraite de collègues qui souvent étaient aussi des militants.  
 Le SNETAA prendra largement sa part pour que le taux de participation soit à la hauteur de l'enjeu.

missaires paritaires académiques porte sa représentativité à plus de 42 %.  
 Ainsi, dans le corps des PLP, la CGT maintient ses positions avec

avoir réaffirmé le collège unique qui a contribué à sa réforme. Celle-ci a permis la suppression des classes technologiques (4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>) et a conduit au

## Répartition des sièges

<b>SNETAA-EIL</b>	4 sièges : 1 Hors-Classe et 3 Classe normale
<b>UNSEN-CGT</b>	3 sièges : 3 Classe normale
<b>SNUEP-FSU</b>	1 siège : 1 Classe normale
<b>SGEN-CGT</b>	1 siège : 1 Classe normale

La concurrence était à nouveau rude dans le corps des PLP puisqu'il y avait 12 listes en présence. Cela contribue aussi à un certain émiettement des votes. Le syndicat majoritaire n'est pas renforcé alors que la dissémination des voix ne permet pas pour autant à certains syndicats de se qualifier pour obtenir un siège dans les instances.  
 Le SNETAA avec 31,75 % des voix conserve contre vents et marées sa première place, loin devant le second, en l'occurrence l'UNSEN-CGT qui obtient 23,22 %. La

23 % des suffrages exprimés. Le SGEN-CFDT perd seulement 2 %. Nous disons seulement car effectivement, les collègues ne semblent pas avoir sanctionné véritablement la signature de cette organisation au bas du document qui en 2003 faisait régresser les retraites et ainsi notre droit à pension. Cette baisse du SGEN-CFDT semble profiter au SE-UNSA qui augmente de quelques miettes son score. C'est le SNUEP-FSU qui semble réaliser la bonne opération en progressant de plus de 2 %. C'est

seul ersatz d'une troisième devenue diversifiée.

Ce scrutin s'est déroulé à un moment où l'Education nationale connaît de nombreuses attaques qui correspondent d'une manière générale à celles menées contre les statuts. C'est la volonté gouvernementale de « casser » la Fonction publique même si cela contribue à une dégradation des conditions de travail des enseignants. N'est-ce pas la logique de la performance, c'est-à-dire du toujours plus qui se met en place ? Celle-ci tient son corollaire avec l'évaluation au mérite. Tous ces sujets ont rencontré la détermination du SNETAA à ne pas laisser faire. Il continuera ce combat et en initiera d'autres. Le premier syndicat de l'enseignement professionnel a conforté ses positions vis à vis de ses interlocuteurs qu'ils soient ministériels, patronaux ou autres.

C'est son syndicalisme indépendant et d'adhérents qui permettra de continuer à faire entendre la voix des personnels même s'il est de plus en plus difficile d'être entendu.

Ces résultats sont un encouragement pour tous les responsables nationaux et locaux à continuer le combat au seul service de l'intérêt des PLP.

**Pour vraiment assurer l'avenir des PLP, de l'enseignement professionnel, nous devons nous mobiliser et nous rassembler. C'est toujours plus nombreux que nous devons le faire au sein du SNETAA.**

## Représentants élus du personnels :

<b>TITULAIRE Hors-Classe</b>	<b>PREMIER SUPPLEANT</b>	<b>DEUXIEME SUPPLEANT</b>
GUERIN Christian	CHIPY Michèle	SAUCE Christian

<b>TITULAIRE Classe normale</b>	<b>PREMIERS SUPPLEANT</b>	<b>DEUXIEMES SUPPLEANT</b>
AZAÏS Catherine	GERBAULT Jean-luc	VIONNET-GUILLOT Patricia
MERIC Patrice	LAFARGUE Dominique	TOURNIER Nicolas
VAISSE Françoise	GORCZYCA Gérard	METIFEU LUC

répartition des sièges à la CAPN ne varie pas puisque le SNETAA maintient largement ses 4 sièges (cf. Tableau).

Les résultats du SNETAA aux CAPA confirment sa large implantation puisqu'il demeure le seul syndicat à avoir des élus dans toutes les académies et Territoires. Le nombre de ses com-

l'élément paradoxal qui fait que nos collègues ont semblé préférer la logique fédérale FSU à un véritable syndicat qui défend spécifiquement le corps des PLP. Il est en effet paradoxal que certains de nos collègues semblent oublier que le syndicat majoritaire de la FSU, le SNES, est pour le corps unique, le lycée unique, après



**ELECTION A LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE  
DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL  
SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005  
RESULTATS PAR LISTE ET PAR ACADEMIE**

ACADEMIES	INSCRITS	VOTANTS	BLANCS / NULS	EXPRIMES	CNCA-CG/ SCENRAC-CFIC	SE-UNSA	SGEN-CFDT	SNALC-CSEN	SNCL-FAEN	SNETAA-EEL	SNFOLC	SNPCT	SNUEP-FSU	SPIEN	SUD EDUCATION	UNSEN-CGT	TOTAL
AIX-MARSEILLE	2751	1668	41	1 627	10	142	185	18	4	457	80	20	96	15	81	519	1 627
AMIENS	2504	1501	55	1 446	6	54	106	82	18	528	139	14	146	10	77	266	1 446
BESANCON	1456	954	43	911	5	33	115	3	0	427	57	14	39	7	28	183	911
BORDEAUX	3211	2283	86	2 197	5	328	195	12	5	1 053	41	25	118	16	56	343	2 197
CAEN	1634	1024	42	982	11	24	78	5	24	202	33	23	26	7	125	424	982
CLERMONT-FERRAND	1389	951	46	905	5	105	58	37	1	327	46	22	36	1	64	203	905
CORSE	290	216	12	204	1	2	27	67	0	78	1	0	18	0	6	4	204
CRETEIL	4585	2549	109	2 440	7	115	157	22	16	481	126	74	564	22	123	733	2 440
DIJON	1717	1028	36	992	7	58	120	5	2	205	129	24	171	7	22	242	992
GRENOBLE	2694	1552	76	1 476	7	59	279	14	0	387	49	39	260	8	87	287	1 476
GUADELOUPE	770	547	13	534	0	6	8	3	16	338	11	1	17	0	1	133	534
GUYANE	281	213	10	203	1	24	1	2	6	63	2	0	66	3	7	28	203
LILLE	5777	3577	99	3 478	21	253	387	28	7	1 489	180	64	177	26	100	746	3 478
LIMOGES	931	655	17	638	1	36	15	15	1	266	29	14	90	2	12	157	638
LYON	2797	1711	38	1 673	11	223	113	46	3	310	69	33	282	12	95	476	1 673
MARTINIQUE	866	524	40	484	2	23	6	3	1	296	6	6	3	1	3	134	484
MONTPELLIER	2401	1490	41	1 449	6	137	50	6	3	684	34	9	127	6	69	318	1 449
NANCY-METZ	3163	2174	94	2 080	13	213	317	6	2	472	200	39	83	381	16	338	2 080
NANTES	2720	1705	52	1 653	18	87	355	4	2	456	79	39	124	13	66	410	1 653
NICE	1764	1092	42	1 050	4	97	85	43	24	383	36	9	88	11	25	245	1 050
ORLEANS-TOURS	2361	1521	73	1 448	7	100	149	8	3	468	45	7	216	16	43	386	1 448
PARIS	1601	994	57	937	10	45	70	19	2	277	100	12	173	6	65	158	937
POITIERS	1829	1263	37	1 226	6	54	156	10	7	453	47	19	63	6	32	373	1 226
REIMS	1698	1139	23	1 116	6	71	107	17	2	306	26	32	287	12	8	242	1 116
RENNES	2419	1574	79	1 495	8	32	128	4	1	379	56	11	164	5	73	634	1 495
LA REUNION	1612	1219	18	1 201	6	47	16	428	4	114	133	8	412	1	13	19	1 201
ROUEN	2177	1245	61	1 184	11	124	136	9	3	158	161	7	204	10	81	280	1 184
STRASBOURG	2186	1280	64	1 216	9	82	308	11	28	354	112	19	119	6	19	149	1 216
TOULOUSE	2762	1829	57	1 772	4	364	92	13	6	749	25	29	166	6	79	239	1 772
VERSAILLES	4924	2859	136	2 723	14	95	355	31	8	602	252	27	301	31	136	871	2 723
MAYOTTE	205	100	2	98	2	5	3	10	0	29	3	2	6	6	4	28	98
NOUVELLE CALEDONIE	257	129	2	127	0	5	5	3	0	89	8	1	9	0	2	5	127
POLYNESIE FRANCAISE	455	271	13	258	0	3	5	12	0	205	2	2	13	1	2	13	258
DPE B5 ( détachés )	428	149	7	142	2	17	18	0	2	42	6	1	26	2	5	21	142
<b>TOTAUX</b>	<b>68 615</b>	<b>42 986</b>	<b>1 621</b>	<b>41 365</b>	<b>226</b>	<b>3 063</b>	<b>4 205</b>	<b>996</b>	<b>201</b>	<b>13 127</b>	<b>2 323</b>	<b>646</b>	<b>4 690</b>	<b>656</b>	<b>1 625</b>	<b>9 607</b>	<b>41 365</b>
Nombre de sièges								1		4			1			3	

Nombre de sièges à pourvoir :

**«Journée de solidarité»**

Le lundi de Pentecôte restera une journée où les cours n'auront pas lieu. Mais les professeurs devront «compenser» cette journée par deux demi-journées prises n'importe quand dans l'année. Après concertation avec l'équipe pédagogique, c'est le chef d'établissement qui arrête les dates. Nous serons réunis pour discuter du «projet d'établissement» !

Le SNETAA-EIL estime que ce simulacre de réunion n'apporte rien à l'effort annoncé de solidarité (nécessaire !) avec des personnes âgées, et ajoute une charge bien « improductive » à nos fonctions.

Au fait, pour les Ministres-Députés-Sénateurs qui ont décidé et voté cette loi, comment se traduit leur effort de solidarité avec les personnes âgées ?

**Reclassement Initial**

Le SNETAA-EIL demande avec force que soit revu sans délai et de façon favorable le décret de 1951 qui définit le classement initial des PLP et CAPET. Ouvert à plusieurs reprises au Ministère, à notre demande, ce dossier n'a pu être conclu à cause des fréquents changements de gouvernements.

Au moment où de nombreux professeurs devront être recrutés suite aux départs en retraite, il est urgent de modifier favorablement ce décret afin d'offrir une carrière attractive aux candidats aux concours PLP et CAPET. Sinon les pénuries de candidatures poseront de sérieux problèmes de recrutement.

**« Seconde carrière » : où es tu ?**

Contenue dans la loi de 2003, annoncée pour 2005, la « seconde carrière des enseignants » est remise à plus tard. Ce n'est pas supportable ! Le SNETAA-EIL demande que le Ministère cesse de retarder l'application de cette mesure, offre les perspectives qu'il a annoncées, définisse avec précision les modalités d'accès à ces fonctions et fixe un calendrier précis pour pourvoir ces postes dont nous attendons la publicité. Pourquoi le Ministère tarde-t-il pour cet article de Loi alors qu'il s'est pressé d'introduire les agents « virés » de France Télécom dans l'Education Nationale ?

**Mutations – 1ères affectations**

Les demandes 2006 se sont effectuées dans la précipitation et «à l'aveugle» (le Ministère refusant de publier les «capacités d'accueil» par discipline. Les barèmes pour « l'inter » seront arrêtés mi-janvier (vous n'avez pas oublié d'adresser votre fiche syndicale au SNETAA académique, ou au National pour les réintégrations). Le résultat des mouvements spécifiques devrait être connu début février. Le résultat de «l'inter» arrivera vers la mi-mars. Et dès le 30 mars, commenceront les saisies des vœux pour «l'intra» :

Prenez alors contact avec le SNETAA ; des réunions conseils seront organisées partout pour vous aider avec efficacité.

**Le devoir de mémoire**

Le SNETAA-EIL demande l'abrogation de la « loi de la honte » qui voudrait tenter de dédouaner la France de son passé colonial. La colonisation, l'esclavage, l'asservissement, l'humiliation ont bien été ce que l'on qualifie aujourd'hui de « crime contre l'humanité ».

Nous ne saurions admettre que l'on puisse nous imposer d'enseigner la négation de l'histoire réelle. Nous demandons le retrait de cette loi. Nous vous conseillons de lire le dernier livre d'Aimé Césaire.

**TZR/ISSR/HS**

Constatant que de nombreux abus pénalisaient les Titulaires en zones de remplacement, le SNETAA-EIL a saisi le Ministère pour obtenir une gestion claire, transparente et légale de ce cadre. Le versement de l'ISSR (Indemnité de sujétion spéciale de remplacement) et des heures supplémentaires pour services sur deux communes ne doit pas fluctuer selon les décisions locales mais bien en application de textes précis. Nous vous informerons de la réponse apportée.

**NGP/Hors classe**

Le SNETAA-EIL a participé activement à l'action syndicale unitaire pour empêcher que l'arbitraire s'installe dans la «nouvelle gestion des Promotions (NGP)» en matière de promotion à la hors-classe.

Nous avons obtenu, cette année, que tous les syndicats soient reçus au Ministère où une audience a eu lieu le 22 décembre, mais la note de service était déjà publiée au BO !... C'est le «nouveau dialogue social renforcé !»

**Hors de France**

Les mouvements Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie se sont tenus. Pour les PLP, l'absence de candidatures dans certaines disciplines est un fait nouveau et inquiétant, tant pour Wallis que la Nouvelle-Calédonie.

L'obscurité pour l'attribution des CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) reste entière.

Le mouvement Polynésie aura lieu en février/mars : le SNETAA Polynésie (5 sièges sur 5) vous informera du résultat (avez-vous adressé copie de votre demande au SNETAA Polynésie : Gérard GRELLE - SNETAA-EIL BP 110 859 - 98709 MAHINA ?).

**CIMM ?**

Vous avez entendu dire que le CIMM permettait d'obtenir un poste en TOM. Pour obtenir un " CIMM " (Centre des Intérêts Matériels et Moraux), il faut fournir un dossier complet (adressé à la DPEC5 Ministère 34 rue de Chateaudun 75009 PARIS) qui atteste que l'on est originaire de ce TOM, conjoint d'origine

installé dans ce TOM, que l'on a été scolarisé dans ce TOM, qu'on y est installé et propriétaire et que nos enfants nés dans ce TOM y sont scolarisés, que le conjoint y est installé et propriétaire.... autant de conditions cumulées ou non qui seront appréciées par le Territoire et le Ministère pour attribuer ce cadre de résident. Le CIMM rompt la limite de durée dans ce territoire. Vous voudrez bien informer le SNETAA qui suivra votre dossier si vous demandez à bénéficier d'un " CIMM ".

**ASA ?**

L'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) s'applique dans les établissements classés " violence " où l'on est affecté.

Cette mesure permet d'obtenir une avancée de carrière au niveau des promotions d'échelon.

Par exemple, vous devez être promu(e) au 01/01/06 après 3 ans dans l'échelon. L'ASA attribuée correspond à un mois par année, donc la date effective de promotion sera anticipée au 01/10/05. Le paiement de la promotion s'effectuera à partir de cette date ainsi que le calcul de la durée pour la future promotion.

Attention : si vous quittez cet établissement " violence " vous pouvez bénéficier d'une partie de l' " ASA " pour service effectif selon la durée réelle pour l'examen de votre future promotion d'échelon.

**Secteur AIS/SES-SEGPA**

L'arrêté relatif à la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré vient de paraître sur le JO (JO n°293 du 17 décembre 2005, texte n° 24 et BO n°1 du 05 janvier 2006). Cette commission se substitue à la CCSD.

Elle est composée de 20 membres dont 17 sont nommés par l'Inspecteur d'Académie.

Les 3 autres sont des représentants choisis par les fédérations et les parents d'élèves, suivant les résultats des élections.

Cette commission sera renouvelée tous les 3 ans.

Figurent parmi les nommés : un enseignant du premier degré, un enseignant du second degré, un principal de collège, un directeur d'école, un directeur de SEGPA et un directeur d'EREA. Cette commission, qui remplace la CSSD, ne donnera qu'un avis sur les dossiers qui lui seront présentés, contrairement à la CSSD qui orientait les élèves.

Ce sont donc les parents des jeunes, ou leurs représentants, qui choisiront l'orientation de leurs enfants.

Cette situation repose le problème de l'information donnée sur les structures de l'adaptation et de l'intégration scolaire aux parents et remet en cause un peu plus le travail de repérage par les enseignants des écoles primaires des élèves en très grande difficulté.



# ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905

La loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat a eu 100 ans en 2005. Cet anniversaire méritait une belle fête. L'Etat, le gouvernement se sont montrés plus que discrets sur ce sujet. La laïcité est pourtant une valeur fondatrice de notre République d'ailleurs inscrite dans notre Constitution.

La laïcité est pour le SNETAA une de ses valeurs fondamentales. C'est pourquoi il a tenu à célébrer dignement ce centenaire. Il l'a fait en organisant une grande manifestation publique à la mairie du XX<sup>e</sup> le 7 décembre 2005, à Paris, avec l'UFAL.

## CÉLÉBRER ET PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ

Réunion publique à la mairie du XX<sup>e</sup> - Mercredi 7 décembre 2005 :



« La laïcité correspond à la liberté absolue de conscience qui, seule, permet à des hommes différents de vivre ensemble dans une même société humaine, en respectant mutuellement les choix et les croyances des uns et des autres. La laïcité n'est ni anti-religieuse ni athéiste.

La laïcité permet à chacun de vivre en ayant le droit de croire ou de ne pas croire en une religion, d'en changer. Elle permet l'affranchissement des modes de vie par rapport aux préjugés, aux tabous, aux idées dominantes et aux règles dogmatiques. »

Tels sont les premiers mots de la motion «Laïcité» du dernier congrès national du SNETAA en 2004.

Le SNETAA est le syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel qui est principalement centré sur les lycées professionnels. Il a comme

valeur fondatrice la laïcité. Celle-ci a toujours été le fil conducteur de tous ses combats pour la défense de l'enseignement professionnel qu'il veut public et laïque.

Le SNETAA a toujours prôné l'émancipation des jeunes par l'insertion professionnelle issue de la formation professionnelle. C'est ainsi qu'un jeune doit devenir un salarié mais en étant avant tout un citoyen, c'est-à-dire qu'il a ainsi toute sa place au sein de notre société. Il contribue ainsi à la pérennité du pacte social.

Ainsi, pour le SNETAA, la laïcité s'applique à l'école dans son sens générique mais non pas dans le simple cadre de l'acte éducatif et aux élèves. Chaque individu qui fréquente l'école se doit d'en respecter le principe indivisible de laïcité.

C'est pourquoi, fort de ses valeurs fondamentales, le SNETAA a défendu le principe d'une loi pour appeler et mettre en application la laïcité dans l'ensemble du champ d'application des valeurs républicaines, notamment celles de l'école. Ainsi, la loi de 2004 ne peut et ne doit être à aucun moment considérée comme une loi contre le voile. Au contraire, elle doit rappeler que la laïcité n'est pas ouverte, n'est pas diverse, n'est pas nouvelle mais qu'elle réaffirme le combat de l'homme, du citoyen, car elle est garante de l'égalité, de la liberté et de la fraternité. Pour autant, la laïcité fait l'ob-

jet d'attaques frontales et souterraines. Les gouvernements qui se sont succédés ont parfois contribué à miner la loi de 1905.

On peut citer pour mémoire la loi Royer qui en 1971 puis en 1973 instaure l'apprentissage comme filière de formation professionnelle, sans oublier par ailleurs les accords Lang-Cloupet qui accordent un ensemble de privilèges supplémentaires à l'enseignement catholique.

**Le SNETAA a toujours fait du combat laïque un impératif qui stipule que la Nation doit garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction et à la formation professionnelle.**

L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque est un devoir de l'Etat qui se doit de respecter ce contrat qui le lie à la Nation et qui doit s'opposer à toute tentative d'exploitation des jeunes, notamment en s'opposant à l'avancement de l'âge d'entrée de ceux-ci dans le monde du travail. L'Etat doit par ailleurs prendre en charge tous les financements pour permettre de faire face à ces missions.

Le SNETAA réaffirme et revendique le respect du principe républicain : à l'Ecole publique -> fonds publics, à l'école privée -> fonds privés.





Le rôle de l'école est bien d'instaurer l'égalité des chances. C'est pourquoi tous les publics notamment les plus défavorisés, et ceux en grande difficulté scolaire doivent rencontrer toute l'attention nécessaire. C'est bien la mission de l'école que d'identifier l'échec scolaire, c'est-à-dire de prendre en compte les difficultés individuelles des jeunes pour tenter d'y remédier. Le SNETAA a toujours été conscient qu'une partie de ces publics en difficulté relevaient par défaut de l'enseignement professionnel. C'est pourquoi les jeunes qui arrivent cassés par le collège peuvent retrouver le goût de l'étude dans le cadre d'une pédagogie inductive basée sur l'individualisation et la valorisation. C'est à partir des savoir-faire existant chez tout jeune que l'on peut enseigner des savoir-être et construire un parcours de réussite avec l'obtention de qualification et de diplôme.

**Ainsi le SNETAA continuera-t-il à se battre pour que tous les jeunes puissent avoir un accès à l'enseignement professionnel public. Pour cela, ils doivent avoir un véritable choix. Cela passe ainsi par la nécessaire reconnaissance de l'égalité de dignité des trois voies d'orientation : générale, technologique, professionnelle.**

Tous les jeunes notamment les moins favorisés doivent avoir accès à l'information, à la culture pour bâtir leur personnalité, leur autonomie et leur esprit critique.

Ainsi, le SNETAA a-t-il toujours lutté contre l'apprentissage car cela traduit un tri opéré parmi les jeunes et la perte dans l'acte éducatif de l'indépendance pour le soumettre au pouvoir économique.

Le SNETAA ne se satisfera jamais de ce « cléricalisme d'entreprise » qui cherche à subordonner la culture, la formation et l'activité des jeunes aux intérêts et à l'idéologie des

groupes économiques. Il faut ainsi dénoncer au passage le pseudo-mythe véhiculé par certains d'une entreprise qui serait citoyenne.

L'apprentissage à 14 ans est donc totalement inacceptable dans sa double logique :



- celle qui concourt à livrer des jeunes aux entreprises comme main-d'œuvre malléable et bon marché ;
- celle qui laisserait à penser que l'entreprise peut être rédemptrice de l'échec scolaire.

L'apprentissage relancé périodiquement par tous les gouvernements et accepté maintenant par les Régions paré de la nouvelle vertu qu'il pourrait être public, doit faire l'objet de constats de réalité. Un quart des contrats sont rompus dans les premiers mois et en moyenne seuls 1/3 des apprentis sont embauchés par leurs employeurs. Est-ce ainsi un véritable retour sur investissement ?

Ainsi, l'école pose-t-elle bien les questions contenues dans ce débat qui ressurgit avec les attaques contre la laïcité : les questions de l'intégration, de l'égalité de dignité des citoyens et de la structure de notre économie en classe sociale à partir de considération ethnique ou religieuse.

C'est pourquoi le SNETAA est heureux de participer ce soir à cette réunion. Toutefois l'anniversaire de la loi

de 1905 aurait dû rencontrer un engouement et des festivités unanimes. N'est-il pas paradoxal de constater que c'est pourtant en ordre dispersé que cette loi est fêtée. Justement, ce trop grand nombre de manifestations nous inquiète et c'est pourquoi nous devons tous tenter de remobiliser le camp laïque. Ainsi, la Commission Machelon mise en place par le Ministre de l'Intérieur pour toiletter la loi de 1905 ne peut que rencontrer notre opposition. Nous devons rassembler tous ceux qui mesurent pleinement la dimension une et indivisible, culturelle et citoyenne de la Nation Française qui vient toujours reposer sur la laïcité de nos institutions garantes de sa tradition de terre d'accueil, de ses valeurs égalitaires d'intégration, de sa capacité à réaliser une synthèse de culture originelle et d'apport.

Le SNETAA reste convaincu que la laïcité est l'élément fondamental du combat pour la liberté et l'émancipation de l'être humain.

**La laïcité n'est ni un dogme, ni une idéologie, ni un concept figé. Elle conforte le contrat républicain qui donne tous les droits à chacun dans le respect de l'autre et des règles collectives. Celui-ci demeure le moteur**



**de la diversité pour que chacun demeure libre.**

# L'APPRENTISSAGE À 14 ANS :

## EFFET D'ANNONCE ET BRICOLAGE

Ces derniers jours, la soudaine crise des banlieues a cruellement rappelé au gouvernement l'existence d'un grand nombre de problèmes notamment ceux de l'intégration. Or, celle-ci passe par un véritable droit à l'éducation qui doit être garanti par la Nation alors que la mission du gouvernement est de dégager les moyens financiers pour que l'éducation et la formation restent bien la priorité, c'est-à-dire, la constitution et la pérennisation du pacte social. L'accélération de ces problèmes semble être due à "l'oubli" de certains quartiers et de certaines catégories d'individus par les politiques gouvernementales. Le sentiment d'appartenance est d'autant plus menacé que l'on cumule les handicaps sociaux notamment ceux liés à l'absence d'emplois.

Le gouvernement a réagi à cette crise en exhumant une loi d'exception alors qu'un de ses membres a largement contribué à la créer, notamment en surjouant de l'aspect sécuritaire pour d'autres raisons purement politiques. Ces violences ne peuvent rencontrer pour autant l'assentiment du SNETAA. Celui-ci est toujours du côté de la loi, même s'il n'est pas forcément de celui de l'ordre.

Pour tenter de répondre à cette crise dont il a mal mesuré la profondeur et l'importance, le gouvernement a trouvé l'habituel bouc émissaire de la faute à la formation insuffisante. C'est tout juste s'il n'a pas repris l'antienne que l'école crée des chômeurs. Non l'école forme, l'insertion professionnelle c'est l'entreprise, c'est elle qui crée les emplois.

Ainsi la solution de l'apprentissage à 14 ans a-t-elle été annoncée. C'est l'accélération de la mise en place du plan de cohésion sociale de Borloo qui vise à porter le nombre d'apprentis à 500 000 en 2009. Toutefois, cette mesure sûrement plus médiatique que réfléchie pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. Au passage,

elle met à mal l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Surtout, elle tend à vouloir donner un nouveau rôle à l'entreprise : celui de lieu de formation pour les jeunes. Cependant, n'est-ce pas de manière plus manichéenne vouloir déplacer un problème et demander à d'autres de le régler. C'est surtout vouloir mettre à mal la mission de l'école qui est bien d'accueillir tout jeune quelles que soient ses difficultés. La mission de l'école est bien de s'intéresser à tous les publics notamment les plus défavorisés et ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés. Certes, la lutte contre l'échec scolaire n'a pas toujours été à la hauteur de l'enjeu. Certes, la lutte contre l'absentéisme qui touche en moyenne seulement 5 % des jeunes, est parfois difficile à mener car les établissements manquent parfois d'armes. Pour autant, la prise en compte de l'échec scolaire est bien une mission de l'Ecole Républicaine.

Le SNETAA est totalement contre un abaissement de l'âge de l'entrée en apprentissage. Il peut d'autant plus être contre qu'il s'est toujours prononcé contre l'apprentissage comme système d'orientation. Une des premières raisons pourrait être sa vision de la laïcité qui refuse que la formation des jeunes qui est avant tout une formation citoyenne soit dépendante de toute idéologie comme de tout groupe économique.

Force est de constater aujourd'hui que l'apprentissage au niveau V diminue alors que l'apprentissage au niveau III et II se développe. Ce n'est certes pas la même logique car il n'y a rien de comparable entre un jeune apprenti de 16 ans en CAP et un apprenti de 25 ans dans une formation d'ingénieur. Cela conforte l'opinion du SNETAA que l'on ne va pas en entreprise sans une première qualification. C'est effectivement celle-ci qui permet d'être acteur de sa formation et non pas simple spectateur ou matière mal-léable que l'on transforme.

L'apprentissage est aussi parfois une opportunité financière pour beaucoup d'entreprises. Il faut effectivement regarder la réalité des chiffres :

- environ 25 % des contrats sont rompus dans les trois premiers mois,

- environ 1/3 des apprentis sont bien embauchés par leurs employeurs.

Effectivement un contrat d'apprentissage est mis en place lorsqu'il y a un employeur, c'est-à-dire que l'entreprise est bien le seul maître d'œuvre de la formation, alors que quelques heures sont sous-traitées pour la formation générale dans le cadre d'un CFA.

Ainsi, apparaît-il qu'une nouvelle logique pour certains employeurs semble se développer, « je prends un jeune, je le fais travailler, je touche les subventions financières mais je ne l'embauche pas à l'issue du contrat ». Au contraire, celui-ci terminé, je prends un autre apprenti. Pourquoi ne pas être satisfait puisqu'en attendant les chiffres du chômage des jeunes sont en baisse ?

Le SNETAA n'a jamais souhaité se satisfaire de la logique de la formation en apprentissage car celle-ci conduit à la seule logique de l'employabilité immédiate, c'est-à-dire, à celle d'un poste de travail. Quid des évolutions technologiques avec notamment aujourd'hui l'obligation d'une formation tout au long de la vie.

C'est pourquoi le SNETAA a toujours estimé que la formation professionnelle devait être dévolue à l'enseignement professionnel public et laïque au sein de l'Education Nationale. Celui-ci a déjà largement fait ses preuves quant à sa capacité de conduire les jeunes, souvent « cassés » par le collège, vers une logique de revalorisation qui commence par une nouvelle prise de confiance en eux et l'entrée dans un parcours de réussite matérialisée par l'accès au diplôme. Par contre, les gouvernements qui se sont suc-



## **AGRESSION D'UNE ENSEIGNANTE A ETAMPES**

cedés, se sont ingéniés à briser cet outil. Il en a été ainsi de la suppression de 350 000 places de CAP puis des 4<sup>ème</sup> techno, puis des 3<sup>ème</sup> techno. Tout ceci pour la construction du collège unique. Or, on voit bien aujourd'hui que le collège ne répond plus aux attentes et aux difficultés de certains jeunes car il ne peut apporter une réponse à ceux-ci à partir du moment où la notion de difficulté scolaire est une notion individuelle. Les enseignants des collèges se trouvent confrontés à ces publics en rupture et ils ne sont aucunement armés pour leur apporter une solution. Ils ne sont pas pour autant responsables de ces situations mais il faut les aider à trouver une issue à la fois pour les conditions de leur enseignement et pour les jeunes eux-mêmes.

Le SNETAA a proposé depuis longtemps la mise en place d'un parcours professionnalisant individualisé au sein des LP dans le cadre d'une pédagogie individualisée et inductive pour ces jeunes en difficulté au collège. Cette pédagogie est valorisante pour ces jeunes à qui l'on doit apprendre un certain nombre de savoir-faire et de savoir-être en partant de ce qu'ils maîtrisent, c'est-à-dire en sachant qu'ils peuvent parfaitement faire et non plus seulement s'interroger sur ce qu'ils ne savent pas faire.

Il est vrai que la mise en place de ce système serait un peu plus difficile et nécessiterait surtout un peu de courage politique. Il faudrait aussi que cette politique éducative soit tracée pour une certaine durée et qu'elle ne soit pas soumise au rythme incessant d'une réforme ministérielle par an qui interdit toute efficacité. Fort de tous ces constats, le SNETAA persiste à se battre pour des jeunes en difficulté et leur émancipation, c'est-à-dire leur accès à une véritable autonomie garantie par l'idéal d'une école républicaine qui repose sur la liberté, égalité, fraternité.

Le SNETAA se dressera toujours contre toutes les politiques éducatives qui visent au démantèlement de l'enseignement professionnel, public et laïque, à sa mise sous tutelle ou à sa sujétion à d'autres entités.

Cet événement dramatique relance la question de l'augmentation des déclarations d'actes de violence en Lycée Professionnel au niveau national depuis 3 ans. Il pose aussi la question des conditions de travail des PLP, des structures pédagogiques de Lycée Professionnel, des moyens d'encadrement et de l'orientation des élèves, en un mot de la politique éducative mise en place dans notre pays.

Comment essayer de mettre en place des solutions quand la violence en milieu scolaire reste un sujet tabou, que les seuls propos entendus sont ceux qui culpabilisent les enseignants victimes et que les seuls solutions proposées sont du domaine du « sécuritaire » ?

Le responsable académique de Versailles et le responsable juridique du SNETAA EIL se sont rendus au LP Louis-Blériot à Etampes pour rencontrer les collègues et les assurer du soutien de notre organisation. Nous publions ci-dessous le communiqué envoyé à la presse par le SNETAA EIL suite à l'agression de notre collègue dans sa classe.

### **C'EST LA FAUTE A LA SOCIETE !**

Le SNETAA tient à réagir aux propos tenus par le Ministre de l'Education Nationale suite à l'agression de notre collègue du Lycée Professionnel Louis Blériot d'Etampes.

Par ses instances académiques et locales, le SNETAA a déjà assuré notre collègue d'Arts Appliqués de toute notre solidarité et de notre refus d'accepter que cette situation reste en l'état.

En effet, derrière tout le système Education Nationale, il y a des individus.

Tous ces personnels sont en droit d'attendre considération, respect, mais aussi protection de leur employeur. C'est pourquoi l'agression délictuelle à l'encontre de notre collègue est inacceptable et intolérable. Elle doit obtenir toute l'aide de son administration, celle de son établissement, du rectorat ou du ministère. Notre collègue a besoin d'un soutien clair : il ne peut être autre que celui manifesté à l'ensemble de la communauté éducative. Il est effectivement inadmissible que certains collègues aillent dans leur établissement la peur au ventre. De plus, aujourd'hui aucun enseignant, même le plus chevronné, n'est à l'abri d'un problème. Est-on un mauvais prof, si on a un problème ? de la même manière, est-on un mauvais proviseur si on entend et si on signale un problème ? Il faut effectivement rompre avec la logique du « tout ne va pas si mal ».

C'est pourquoi l'agression de notre collègue pose la grave question de la violence dans les établissements. Elle pose surtout la logique de la violence au quotidien que subissent les enseignants et l'ensemble des personnels :

incivilités, manquements, refus d'application de la règle...

Pour autant, la réponse du Ministre de l'Education Nationale, « c'est la faute à la société », est totalement inappropriée et inacceptable. En effet, il doit bien savoir que le rôle de la politique, c'est justement d'influer ou de changer la société. Ainsi, sa proposition de faire entrer la police dans les établissements scolaires n'est pas non plus acceptable. La mission de l'école est avant tout éducative et ne peut fonctionner sur la dénonciation de mauvais sujets. Les remèdes sont connus depuis longtemps et passent par un encadrement plus important en adultes (surveillants, agents, assistantes sociales, infirmières...) mais aussi avec des effectifs réduits pour des classes difficiles, un véritable enseignement à la citoyenneté. Ainsi, pourquoi l'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) qui est dédoublée en lycée général ne l'est-elle pas en lycée professionnel ?

Les lycées professionnels concentrent souvent des publics plus défavorisés sociologiquement et culturellement avec des jeunes qui cumulent des handicaps scolaires. Les problèmes ne découlent pas d'un pseudo manque d'autorité des enseignants même s'il est vrai qu'il faut complètement revoir leur formation en IUFM qui les préparent bien mal à l'exercice de leur métier notamment dans le cadre de la spécificité des établissements de l'enseignement professionnel.

L'Ecole doit donc être un lieu de tolérance et de respect basé sur l'application des valeurs républicaines. L'une d'entre elles que revendique le SNETAA est bien sûr celle de la laïcité.

# HEURES SUPPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DIVERSES Au 01/11/2005

## Heures supplémentaires

Corps	Catégorie	Nbre Heures	Code	HSA taux normal	HSA1ère heure (1)	HSE	HSE rempli courte durée
<b>Agrégés HC</b>		15	03	1633,39	1960,07	52,18	56,72
<b>Agrégés</b>		15	10	1484,90	1781,88	47,43	51,56
<b>Bi admis Certf</b>		18	13	1086,61	1303,94	34,71	37,73
<b>PLP-HC</b>		18	78	1141,88	1370,25	36,48	39,65
<b>PLP</b>		18	14	1038,07	1245,68	33,16	36,04
<b>MA1</b>		18	47	882,10	1058,52	28,18	30,63
<b>MA2</b>		18	54	791,20	949,45	25,27	27,47
<b>MA3</b>		18	61	685,85	823,02	21,91	23,81
<b>Contractuel</b>	3ème catégorie	18	97	969,90	1163,88	30,98	33,68
<b>Contractuel</b>	2ème catégorie	18	119	1258,08	1509,69	40,19	43,68
<b>Contractuel</b>	1ère catégorie	18	122	1466,31	1759,57	46,84	50,91
<b>MI/SE</b>	Surveillance	39	5	262,20	317,64	8,38	

(1) : Dans la limite d'une heure supplémentaire excédant les maxima de services réglementaires, conformément à l'article 1er du décret n° 99-824 du 17 septembre 1999

## Indemnités diverses

	Au 1/07/2005	Au 1/11/2005
Indemnité forfaitaire CE-CPE	<b>1058,88</b>	1067,40
Indemnité de sujétion particulière aux documentalistes	<b>559,32</b>	563,76
Indemnités de sujétions spéciales ZEP	<b>1108,08</b>	1116,96
Indemnité pour activités péri-éducatives	<b>22,56</b>	22,74
Actions pédagogiques dans le 2ème degré au titre des PAE	<b>21,93</b>	22,11
Actions pédagogiques dans le 2ème degré au titre des FAI	<b>32,90</b>	33,16
Actions pédagogiques dans le 2ème degré au titre des ZEP	<b>32,90</b>	33,16
Indemnité de sujétions spéciales CFC : Montant annuel	<b>7196,88</b>	7254,48
Montant mensuel	<b>599,74</b>	604,54
Tutelle pédagogique (RLR 212-4, D n°93-69 du 14/01/93)	<b>47,29</b>	47,66

## Rémunération des Personnels Participant aux activités de Formation Continue des Adultes

Niveaux	Taux de Rémunération de l'Heure Effective		
	Taux de Base	Taux de Base Majoré 25%	Taux de Base Majoré 50%
<b>III</b>	41,99	52,48	62,98
<b>IV</b>	30,61	38,26	45,91
<b>VI et V</b>	25,36	31,70	38,04

## Indemnité de jury de concours et d'Examens

Nature	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
<b>Epreuves orales</b>	52,96	37,07	21,18	15,89
<b>Epreuves écrites</b>	<b>Taux normal</b>	2,12	1,48	0,95
	<b>Taux majoré</b>	2,65	1,85	1,19

## Indemnité de Sujétions Spéciales de Remplacement

Indemnité de Remplacement	% du taux moyen de l'indemnité	Taux indemnité journalière Taux moyen : 27,31
Moins de 10 km	50%	14,70
De 10 à 19 km	67%	19,11
De 20 à 29 km	84%	23,56
De 30 à 39 km	100%	27,67
De 40 à 49 km	120%	32,86
De 50 à 59 km	140%	38,09
De 60 à 80 km	160%	43,62
De 81 à 100km	+20%	50,14
Par tranche sup. de 20 km	+20%	6,52



## I.S.O.E. part fixe et indemnité de Professeur principal

Part Fixe 1159,08	Divisions de 4ème des Collèges et Lycées Professionnels	1189,80
	Divisions de 3ème des Collèges et LP, de 1ère année de BEP-CAP	1362,00
	Autres Divisions de LP	865,56
Professeurs Agrégés	Taux fixe et non revalorisable tant que ce taux demeurera supérieur au taux de la part modulable Professeurs exerçant dans une division ouvrant droit à cette indemnité	1609,44

### Chefs des Travaux

	Montant Annuel	Montant Trimestriel
+ de 1000 élèves	3963,00	990,75
De 400 à 1000 élèves	3140,00	785,00
Moins de 400 élèves	2317,00	579,25

### Personnels de Direction

#### Indemnités annuelles de sujétion spéciale

	Etablissement 1ère, 2ème, 3ème catégorie	Etablissement 4ème catégorie	Etablissement 4ème catégorie exceptionnelle
Proviseur et Proviseur adjoint de Lycée	2784,72	3431,16	4731,84
Proviseur et Proviseur adjoint de LP	2784,72	2784,72	

#### Indemnités de Responsabilité d'Etablissement

	Etablissement 1ère, 2ème, 3ème catégorie	Etablissement 4ème catégorie	Etablissement 4ème catégorie exceptionnelle
Proviseur Lycée	1086,36	1117,08	2016,12
Proviseur de LP	1086,36	1117,08	

Montant annuel MAXIMUM de l'indemnité attribuée aux chefs d'établissement qui participent aux activités de formation continue des adultes : 11 367,94 €

### APPRENTISSAGE :

Indemnité Forfaitaire Annuelle	Chef d'Etablissement	Adjoint, Gestionnaire, Agent Comptable
Moins de 50 apprentis	2188,12	1047,24
De 50 à 200	2265,96	1083,72
De 201 à 350	2553,84	1196,40
De 351 à 500	2644,32	1239,24
De 501 à 650	2920,92	1341,24
De 651 à 800	3024,00	1388,04
De 801 à 950	3283,32	1487,52
Plus de 951	3399,48	1540,20

### Indemnité Horaire

Niveaux	Taux de Base
III	52,47
IV	41,28
VI et V	35,47

# Les commissions professionnelles consultatives

## REUNION DES REPRESENTANTS DES CPC AU SIEGE DU SNETAA EIL

Une réunion nationale des membres représentants le SNETAA EIL en CPC s'est tenue au siège du SNETAA le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Les représentants ont en effet été renouvelés en Janvier 2005. Les enjeux de ces commissions ne sont plus à démontrer : les CPC sont les instances consultatives qui se prononcent sur l'abrogation, la création et/ou la rénovation des diplômes de l'enseignement professionnel.

Cette réunion a été l'occasion d'échanges d'expérience entre les uns et les autres et a permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments (techniques et politiques) relatifs au fonctionnement des CPC, notamment :

- le fonctionnement même des réunions au MEN : les CPC deviennent en effet des chambres d'enregistrement des décisions prises au préalable ;

- la lourdeur des dossiers à examiner et les délais très courts qui sont dévolus à l'étude de ces dossiers ;  
- la nécessaire collaboration entre les membres des différentes sous-commissions d'une même CPC ;  
- la cohérence obligatoire des revendications émises au sein des CPC par les représentants de notre organisation ;  
- le lien indispensable avec les instances nationales pour améliorer l'information envers tous les adhérents,  
- enfin, la participation de nos représentants au sein des groupes de travail qui élaborent les référentiels avant leur présentation en CPC.

**La participation aux réunions des CPC et aux groupes de travail représentent un travail très dense et un investissement important ; le SNETAA EIL profite de cette occasion pour remercier les collègues qui donnent et/ou ont donné leur temps et leur énergie depuis des années dans les CPC et/ou les groupes de travail pour défendre nos mandats.**

## 10<sup>e</sup> CPC – Bois et Dérivés Représentant SNETAA EIL : Marc BATAILLE Réunion du mercredi 23 novembre 2005

La politique ministérielle en matière d'évolution des diplômes est d'amener 80% des élèves au bac et voit favorablement les poursuites d'études vers les BTS et les Licences pro. Les référentiels Bac pro sont dimensionnés pour cette poursuite (voir Bac Fabrication). L'offre de formation doit être réduite pour augmenter la lisibilité des filières. La spécialisation intervient plus tard.

Tous les diplômes doivent s'insérer dans un cadre normatif qui fonde l'équivalence de niveau (ex: baccalauréat professionnel "technicien de ...")

Le BEP est un cycle non qualifiant, il n'y a plus d'alternance en entreprise mais des séquences éducatives de quelques jours. Le BEP est une phase de découverte et d'observation. Le BEP est généraliste, il prépare l'orientation vers un bac pro + spécialisé.

Commentaires: La "normalisation" des diplômes équivalents empêche toute marge de manoeuvre en CPC. Ainsi on va bien vers un bac pro trois ans dont une année de BEP. Cela correspond à la seconde indifférenciée déjà en place, plus deux ans pour un niveau IV. CQFD! Pour faire de la découverte et de l'observation on ne donnera pas deux années aux élèves de BEP. Le terme "technicien" renvoie au bac STI et annonce le glissement de l'un sur l'autre pour ne faire qu'un.

La sortie étagée du système scolaire vers la vie active est abandonnée par la voie normale diplômante au

niveau IV (sauf CAP le + souvent en apprentissage). Le maintien de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat est un idéal qui ne correspond à aucune réalité sociale connue. A moins de dévaloriser le bac comme en d'autre temps le certificat d'études... Si on ne sort pas du système éducatif avec un diplôme d'Ouvrier Qualifié, on sort Ouvrier ou Employé Spécialisé à bac ou bac + 2. Cherchez la différence !

L'expérience acquise au sein de chaque CPC: Enrichissante mais frustrante. Les CPC sont consultatives et fonctionnent comme des chambres d'enregistrement. Il faut absolument participer aux groupes de travail qui élaborent les textes. Problème : l'inspecteur n'a pas souhaité intégrer notre collègue dans ce groupe. Pour l'élaboration du RAP le ministère souhaitait s'entretenir en tête à tête avec le patronat... Encéphalogramme rigoureusement plat du SNES-FSU et du SGEN-CFDT, des personnels, comme du collège des employés. Le SNETAA EIL a réaffirmé sa position et a dénoncé recul et abandon du professionnel par rapport au technologique (problèmes récurrents d'insertion et de déqualification dans les conventions collectives).

Les quatre bac pro de la filière bois sont actés : Technicien de scierie, Technicien Construction Bois, Technicien de Menuiserie Agencement, Technicien de Fabrication.

Les CAP ont été rénovés également. Il reste le BEP à rénover : le principe d'un seul BEP par filière" a été acté en faisant valoir que la norme était acquise dans d'autres filières et qu'il fallait suivre...



**3<sup>E</sup> CPC – METALLURGIE  
Représentant SNETAA EIL :  
Raymond VALADE**

La 3e CPC Métallurgie s'est réunie en plénière le 16 décembre 2005 avec, à l'ordre du jour :

Bac pro Industries des Pates et Papier carton

Bac pro Technicien Aérostructure

Bac pro SEN (RAP, Règlement d'examen, Grille horaire...)

BTS Industrialisation des produits mécaniques

BTS technico-commercial pour sa "boîte à outils" pour une culture technologique commune à tous les secteurs industriels)

Les représentants de l'UIMM déclarent qu'ils sont favorables au Bac Prof 3 ans, car pour eux, les Bacs STI sont trop généralistes et trop déprofessionnalisés. Ils sont très critiques envers les certifiés et leur formation déconnectée des réalités.

Ils déplorent cependant l'absence de formation de niveau V, mais également de vivier. Les industriels feront alors appel à la main d'œuvre étrangère ou délocaliseront.

**Comment peut-on réclamer des Bacs Pros 3 comme 1<sup>ère</sup> qualification et en même temps regretter l'absence de niveau V ? (ndlr)**

La puissante organisation de la Métallurgie est scandalisée par la décision du gouvernement prévoyant d'abaisser l'âge d'accès à l'apprentissage à 14 ans à la suite des violences dans les Lycées. « *Encore un cliché qui va dévaloriser l'apprentissage !* »

*Quelques points forts abordés en plénière.*

A propos du BTS technico-commercial, notre représentant a posé la question du vivier très hétérogène (Bac prof, Bac STI et Bac STT). Notre collègue a souligné les difficultés que rencontreront les enseignants devant des profils si différents. Les professionnels ont fait une remarque un peu sur le même registre.

L'IGEN a répondu que la commission réfléchissait à des aménagements horaires pour effectuer des rattrapages de niveau.

Ce BTS a fait apparaître beaucoup de scepticisme chez l'ensemble des représentants. Le travail sur ce dossier n'est pas terminé.

Pour tous les diplômés, et surtout Bac +2, la profession a insisté très lourdement sur la connaissance de l'anglais à l'oral et à l'écrit. On va voir apparaître des épreuves, du type rapports de stages, en partie rédigés et défendus en anglais devant un jury.

La possibilité que certains cours soit effectués totalement en anglais a été évoquée.

**CPC N° 11**

**«Transport et Manutention»  
Représentant SNETAA EIL :  
Christian POTTIER**

Réunion du Mardi 25 Octobre 2005

**Un seul point à l'ordre du jour :  
Le devenir des diplômés du transport routier de marchandise.**

Il y a maintenant 2 ans que le débat est ouvert et que les discussions vont bon train sur ce sujet sans que les différents partenaires puissent trouver un terrain d'entente .

Les principales données sont les suivantes :

1) La position du ministère de l'éducation nationale qui souhaite plus de lisibilité dans la filière (actuellement le BEP CSTR et le CAP CR débouchent tous les deux sur le métier de Conducteur routier) ;

Déprofessionnaliser le BEP qui devrait être une première étape vers un Baccalauréat professionnel.

2) La non-existence d'un Baccalauréat professionnel de conduite routière (Il n'existe que le Baccalauréat professionnel Exploitation des transports et le Baccalauréat professionnel Logistique, mais ce sont des «métiers différents») ;

3) La grande difficulté du monde du transport routier de marchandise qui perd chaque jour des parts de marché ;

4) La mutation de ce métier qui en 20 ans a changé radicalement ;

5) La division des représentants des employeurs sur le besoin en qualification des conducteurs.

**La conclusion de la séance du mois de juin 2005 semblait aller vers une filière commune « Logistique et transport » :**

Avec 2 CAP : -AEM (Déjà existant) et Conduite routière (A réécrire) ;

Avec un seul BEP : « De découverte de ces métiers » (A écrire).

Avec 4 Baccalauréat professionnels (ou un Baccalauréat à 4 Dominantes) :

- Le Bac pro Exploitation (existant)

- Le Bac pro Logistique (existant)

- Le Bac pro « Transport de marchandise » (A écrire)

- Le Bac pro « Transport de voyageurs » (A écrire)

**Revirement à la séance du 25 octobre 2005 : il semble cette fois qu'il faudrait s'orienter vers une séparation du Transport de la Logistique.**

Donc on ne touche pas pour le moment aux CAP, BEP et Baccalauréat professionnel «Logistique». On ne toucherait pas non plus au baccalauréat professionnel « Exploitation des transports » qui resterait tout seul sans BEP « vivier ».

Et en ce qui concerne le CAP Conduite Routière et du BEP Conduite et Service dans le Transport Routier, 2 diplômes vieux de 15 ans et qui tous les deux débouchent sur le métier de Conducteur Routier, sans permettre de poursuite d'étude puisqu'il n'y a pas de Baccalauréat « derrière », Ils seraient tout simplement réactualisés » !!!

Pour ce faire, le secrétariat des CPC va demander au ministre , par lettre , une dérogation pour maintenir 2 diplômes de même niveau (V) , pour un même métier, dont un BEP qui resterait à finalité professionnelle.

**20<sup>e</sup> CPC Carrières Sanitaires et Sociales  
Représentante SNETAA EIL : Marie-Jo HUGONNOT**

La dernière réunion a eu lieu le 13 décembre 2005 avec, comme ordre du jour :

Opportunité de rénovation du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale : présentation de la problématique et propositions

BTS Analyses biologiques : présentation du référentiel d'activités professionnelles ; état d'avancement des travaux

BTS du secteur sanitaire et social : validation du référentiel d'activités professionnelles ; proposition d'architecture du diplôme



**TRAITEMENTS ET INDEMNITES A COMPTER DU 01/11/2005**

INDICE NOUVEAU MAJORE	Niveau de Majoration	Affectation	Indemnités de Participation	CATEGORIE - ECHELON			TRAITEMENT MENSUEL	RETENUE RETRAITE Titulaire Supplément 7,85 %	INDEMNITE DE RESIDENCE		SUPPLEMENT FAMILIAL			COTISATION MGEN				
				SENE (échelon unique : 254 171)					Zone 1	Zone 2	Prest. Famil. : 1,394		Cotisation m.gén.	12,8 % sur le total : (Total Base + Indemnité)				
				BC	Cofr PLP CPE	Sca					2 enfants	3 enfants		Zone 1	Zone 2	Zone 3		
						I											II	III
			3 %	1 %	2,200 + 3 %	10,000 + 8 %	15,200 + 4 %											
271						1	1212,97		39,88	13,29	70,83	175,65	124,88	32,57	31,88	31,54		
297						2	1311,44		39,88	13,29	70,83	175,65	124,88	35,13	34,44	34,10		
308						3	1399,63		41,09	13,70	70,83	175,65	124,88	36,68	35,97	35,61		
328						4	1432,29		42,97	14,32	70,83	175,65	124,88	38,36	37,61	37,24		
334						2	1494,95		44,85	14,93	70,83	175,65	124,88	40,03	39,26	38,87		
336						5	1503,80		45,12	15,04	70,83	175,65	124,88	40,27	39,49	39,10		
337							1508,38		45,25	15,08	70,83	175,65	124,88	40,39	39,61	39,22		
343						1	1557,61	122,27	46,73	15,58	70,83	175,65	124,88	41,71	40,90	40,50		
359						3	1596,57		47,00	15,67	70,83	175,65	124,88	41,95	41,14	40,73		
355						6	1588,95		47,67	15,89	70,83	175,65	124,88	42,55	41,73	41,31		
358							1602,37		48,07	16,02	70,83	175,65	124,88	42,91	42,08	41,66		
363		1					1613,70	128,25	49,01	16,34	70,83	175,65	124,88	43,75	42,90	42,48		
367						4	1642,66		49,28	16,43	70,83	175,65	124,88	43,99	43,14	42,71		
373						7	1699,51		50,09	16,70	70,83	175,65	124,88	44,71	43,84	43,41		
372						2	1678,46	131,26	50,35	16,78	70,83	175,65	124,88	44,95	44,08	43,64		
379		1					1691,89	132,81	50,76	16,92	70,83	175,65	124,88	45,31	44,43	43,99		
383						5	1714,27		51,43	17,14	70,83	175,65	124,88	45,91	45,02	44,57		
389						8	1741,13		52,23	17,41	70,83	175,65	124,88	46,63	45,72	45,27		
393							1759,03		52,77	17,58	70,83	175,65	124,88	47,11	46,19	45,73		
394						3	1763,51	138,44	52,91	17,64	70,83	175,65	124,88	47,23	46,31	45,85		
399		1					1785,89	140,19	53,28	17,86	70,83	175,65	124,88	47,83	46,90	46,43		
413						4	1837,50	143,81	53,73	18,28	70,83	175,65	124,88	49,74	48,78	48,30		
419							1875,40		56,26	18,29	70,83	175,65	124,88	50,22	49,25	48,76		
429		1					1879,88	147,57	56,40	18,88	70,83	175,65	124,88	50,54	49,37	48,88		
427							1913,21		57,34	19,11	70,83	175,65	124,88	51,18	50,19	49,69		
432							1938,07		58,14	19,38	70,83	175,65	124,88	51,90	50,89	50,29		
433		1					1947,03	152,84	58,41	19,47	70,83	175,65	124,88	52,14	51,13	50,62		
438						3	1980,45	153,90	59,81	19,68	70,83	175,65	124,88	52,80	51,48	50,97		
441						4	1973,67	154,95	59,22	19,74	70,83	175,65	124,88	52,86	51,83	51,32		
446						8	1996,25		59,89	19,96	70,83	175,65	124,88	53,46	52,42	51,90		
457							2045,49		61,36	20,45	72,04	179,87	127,29	54,28	53,71	53,18		
459						6	2054,84		61,63	20,54	72,20	179,89	127,61	55,02	53,95	53,42		
466						6	2088,77	163,73	62,47	20,86	71,34	182,10	129,71	55,86	54,77	54,23		
468						3	2094,72	164,44	62,84	20,93	73,51	182,81	130,25	56,10	55,01	54,46		
477		1					2135,01	167,60	64,65	21,35	74,72	186,64	132,67	57,18	56,07	55,51		
481							2132,91		64,39	21,33	73,38	187,47	133,74	57,65	56,54	55,98		
482						7	2161,86		64,86	21,62	75,52	188,18	134,28	57,89	56,77	56,21		
484						1	2211,10	172,57	65,53	22,11	77,60	192,17	137,23	59,21	58,06	57,49		
489						6	2231,48	174,33	67,00	22,33	77,69	193,91	138,57	59,81	58,65	58,07		
502							2251,38		67,54	22,51	78,21	195,33	139,63	60,29	59,12	58,54		
506						8	2264,81		67,94	22,63	79,62	196,42	140,42	60,65	59,47	58,89		
518							2282,71		68,48	22,83	79,15	197,81	141,53	61,13	59,94	59,25		
517		1					2314,04	181,65	69,42	23,14	80,09	200,36	143,41	61,97	60,77	60,17		
526						3	2334,33	184,81	70,63	23,34	81,30	201,58	145,82	63,05	61,82	61,21		
536						8	2372,23	186,22	71,17	23,72	81,84	205,01	146,98	63,53	62,29	61,68		
539							2402,51		72,38	24,13	83,95	208,24	149,32	64,61	63,31	62,73		
551		1					2475,18	194,30	74,26	24,75	84,93	213,23	153,08	66,29	65,00	64,33		
559						2	2582,03	196,41	75,06	25,02	85,73	215,40	154,69	67,00	65,70	65,03		
564						8	2571,36	198,87	76,00	25,33	86,67	217,80	156,57	67,84	66,53	65,87		
582						6	2649,74	203,00	78,49	26,39	90,10	227,71	163,55	70,90	69,58	68,89		
590						3	2685,58	210,82	80,37	26,86	91,24	230,88	165,70	71,92	70,32	69,62		
611						8	2714,38	214,68	82,04	27,35	93,91	234,67	168,63	73,24	71,82	71,10		
624						1	2831,13	222,36	85,13	28,38	95,80	242,25	174,83	75,99	74,32	73,78		
641						4	2869,06	225,22	86,07	28,69	96,74	244,76	176,71	76,83	75,14	74,60		
657		1				10	2940,67	230,84	88,73	29,41	98,89	250,49	181,01	78,25	77,27	76,46		
682						8	3057,05	239,98	91,71	30,87	101,39	259,80	187,99	81,82	80,28	78,48		
687						11	3074,89	241,38	92,23	30,73	102,92	261,23	189,06	82,55	80,75	79,95		
694						5	3108,28	243,84	93,19	31,06	103,66	263,74	190,93	83,19	81,57	80,76		
699		2					3110,76		93,32	31,11	103,99	264,10	191,22	83,31	81,69	80,88		
702		1				4	3230,84	257,55	98,43	32,81	106,81	271,62	196,83	87,66	86,13	83,30		
708						6	3312,17	260,51	98,37	33,17	106,81	273,62	196,88	88,70	86,98	86,12		
762		4				10	3590,16	274,78	103,00	35,08	106,81	273,62	196,88	93,73	91,91	91,00		
826		1				11	3876,25	288,11	110,11	36,78	106,81	273,62	196,88	96,54	96,38	95,45		